

Bergerac - Miséricorde du Bourg de la Magdeleine.

Il existait anciennement dans les environs du faubourg
de la Miséricorde de Bergerac deux petites paroisses qui
ont été supprimées et dont les églises ont entièrement disparu
de telle sorte qu'on n'en trouve aujourd'hui aucune trace
si ce n'est un reste plus que le souvenir.

Ces deux paroisses étaient St Christophe et St
Cyrille ou Galanette. L'église de la première était située
dans le faubourg au bas de la rue de St Michel
et de la Miséricorde; celle de la seconde était sur le bord de
la Dordogne à son embouchure sur le rivage de la
Magdeleine.

En l'année 1692, un nommé M^r Létier, alors curé
de St Cyrille ou Galanette légua en mourant à M^{lle}
Hélène Garrigue, sa cousine, tous ses biens, à la condition
qu'après la mort de celle-ci ils appartenraient aux pauvres
et aux malades des trois paroisses de St Cyrille, St Christophe
et de la Miséricorde et que les revenus seraient consacrés
à leur faire donner les soins qui leur seraient nécessaires.

Par sa disposition testamentaire, il voulait que
ces biens fussent administrés par trois filles recommandées
par leurs vertus, qui se feraient parties de se consacrer à
Dieu par les vœux de charité et de miséricorde; et il veut
encore que le point central de sa fondation fut établi
au chef lieu de la paroisse de la Miséricorde et il désigna
pour l'accomplissement de son vœu M^{lle} Geneviève de St Cyrille
de la Cour, Catherine Héronnière et Hélène Létier.

Ce sont deux ces trois recommandées qui commencèrent la fondation, mais la dernière se retira
quelque temps après avec sa famille et elle fut remplacée
par M^{lle} Geneviève Garrigue de la Cour.

Le 15 septembre 1699, le roi envoya ses lettres
patentes en conséquence desquelles ces trois filles furent

Ces jeunes filles qui fréquentaient les petits séminaires qu'elles avaient quittés et les services qu'elles rendaient aux pauvres leur fit don d'une terre située au Bourg de la Chapelle qui serait de même leur coup de baguette. C'est par ce moyen qu'eurent les premières fondations de l'établissement qui existe aujourd'hui.

Cette œuvre fut ainsi dirigée par de pieux ecclésiastiques jusqu'à l'année 1747. A cette époque, l'un de ces mêmes moines de Melun vint de la France et de la Bourgogne se sentant appelé à une vie plus parfaite et voulut se consacrer plus spécialement à Dieu, promettant le 19 janvier 1747 les vœux de chasteté perpétuelle et de stabilité au service des pauvres. Les autres ayant bientôt suivi son exemple, à dater de ce moment, l'établissement fut dirigé en communauté.

À l'époque de la révolution de 1793, l'œuvre des religieuses n'était augmentée; mais comme celles de tous les autres établissements, elles furent expulsées de leur maison et obligées d'aller demander un asile chez leurs parents ou chez leurs amis. Cinq les seules qui restaient possédaient furent vendus à l'exception de la maison qui seule avait échappé au naufrage.

Lorsque la liberté leur fut rendue, toutes les anciennes religieuses qui avaient survécu à la tourmente révolutionnaire s'empressèrent de rentrer dans leur communauté et de reprendre leurs œuvres avec les moindres ressources que pouvait leur procurer leur industrie et la charité des bonnes âmes.

Pour augmenter leurs revenus elles commencèrent d'abord une vente payante d'externes et un peu plus tard un pensionnat. Ces deux leurs œuvres prirent de l'extension et le nombre des religieuses s'accrut rapidement.

Vers le commencement de l'année 1850, deux prêtres bien connus par leur zèle et leur dévouement pour les pauvres, M. M. Mathieu supérieur du petit séminaire de Bergerac et Dabbadie, Vicaires de la Ville de Bergerac, voulant fonder un établissement pour les vieillards pauvres s'adressèrent à la Supérieure de la Communauté qu'ils trouveront disposés à

Les Sœurs dans leur charitable entreprise. D'un commun accord la fondation fut faite et placée sous le patronage de Mgr. l'Evêque de Périgueux. Un accord, en forme de traité, fut passé entre M. M. Moléris et Balbaieu d'une part, et le Conseil de la Communauté de l'autre. Cet arrangement fut approuvé par Mgr. l'Evêque et il a été jusqu'à présent le seul en vigueur.

Depuis cette époque les Œuvres de la Communauté sont

- 1° Les soins à donner à une trentaine de Vieillards, hommes ou femmes, qui sont habituellement dans la maison :
- 2° Les Visites aux pauvres et des malades à domicile pour leur donner les secours que leur état exige.
- 3° La direction d'un pensionnat :
- 4° Une classe payante d'externes :
- 5° Une école gratuite fréquentée par un grand nombre de petites filles.

au commencement de 1864 et à la suite de plusieurs difficultés survenues entre M. Balbaieu et les Sœurs chargées du service des Vieillards, la Communauté s'est chargée exclusivement de quelques pauvres et M. Balbaieu a retiré les autres. Le Malin a été partagé et chacun de son côté continue ses œuvres : de sorte qu'aujourd'hui les Sœurs administrent leur établissement comme elles l'entendent et sans être obligées d'en rendre compte à qui que ce soit.

Depuis quelques années cet établissement a pris une grande extension, grâce à l'activité et au dévouement de sa Sœur chargée de la Direction, de son Administration. On a fait construire un corps de logis aux bâtiments déjà existants, des appartements propres et bien distribués, afin de recevoir un plus grand nombre de vieillards et aussi des pensionnaires volontaires. De plus une chapelle élégante et vaste, spacieuse a été annexée à ces nouvelles constructions, et elle est destinée aux pauvres et aux vieillards qui reçoivent les secours de la religion, pour Messieurs le Curé ou M. le Vicaire de la paroisse de la Madeleine, à l'exception de la messe quotidienne qui est célébrée actuellement, par un saint Pètra en retraite. Monsieur l'abbé Galhiot.

Un juste tribut de reconnaissance doit rendre jusqu'au bout

De Dieu, pour les secours inspirés qu'il a bien voulu envoyer pour
l'intercession du grand St Joseph et St Joseph, envers la charité est
spécialement dédiée, et qui se voit d'obtenir des grâces particulières à
ses fidèles et zélés serviteurs.

Le pensionnat, l'externat payant et la classe gratuite
ont été supprimés par arrêté ministériel le
1906.

La Maison de retraite et l'Asile des Vieilles ont
pris une grande extension. Le personnel de ces deux éta-
blissements est en moyenne de 150 pensionnaires.

Non seulement l'autorisation d'enseignes (demandée en
1901 par M^{re} Béatrice Delyon) a été refusée à nos Sœurs de
Bourg, mais encore leur demande d'augmentation, relative à
la taxe d'abonnement et à l'impat de 6 % a été
rejetée. Un incendie terrible détruisit (le Samedi saint
1907) la Chapelle de l'hospice, la cave, la lingerie, le
vestiaire et une partie des locaux affectés à la Maison de
retraite et au quartier des hommes de l'hospice.

Un emprunt au Crédit foncier (contracté en 1899
pour l'agrandissement de l'établissement) n'étant
pas encore amorti nos chères Sœurs se sont trouvées
dans une situation très difficile à la suite de ce
sinistre. Mais la Providence ne les a pas abandonnées.

La Compagnie d'assurance ayant couvert une partie
des pertes, la Maison a été relevée de ses ruines et
l'œuvre hospitalière est aujourd'hui plus florissante
que jamais (Mars 1912)